

# *SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE*

## *CGT, CFDT, CGT-FO, SUD*

### **CR GT statut des 27 janvier et 3 février 2012**

#### Étaient présent-e-s :

Enquêtrices et enquêteurs de Lorraine, Île-de-France, Basse-Normandie, Aquitaine, Rhône Alpes, Midi Pyrénées.

Pour les OS Insee : CGT, SUD, CFDT, CGT-FO, CGC.

Pour la direction Insee : La secrétaire générale, le missionnaire statut-Bercy, la missionnaire statut-insee, le chef de l'UMS, de la CAEMC, le responsable division prix et le mission secrétaire général sur statut enquêteurs.

Les discussions de ces deux réunions ont porté sur les mêmes thèmes, c'est pourquoi nous ne distinguons pas ce qui a été dit le 23 janvier ou le 7 février. Les digressions ont été longues et nombreuses concernant les pratiques anciennes (ex : réajustement des rémunérations ménages en « rajoutant » des temps aux tests, ou pour l'EEC en 99 en réévaluant les frais de déplacement), le fonctionnement de ces négociations en lien avec le ministère (allers-retours de l'Insee vers sa tutelle ministérielle), notre vision de la reconnaissance de ce travail afin de maintenir des statistiques sociales de haut niveau.

Par ailleurs, le mouvement de grève, qui dure depuis plus de trois mois pour les prix et plus d'un mois pour les ménages a bien sûr émaillé l'ensemble de ces discussions.

#### **La rémunération**

Sur ce sujet principal nous avons argumenté sur notre plateforme détaillée (voir CR du 17 janvier) permettant à la fois que la rémunération totale (grille + primes) ne soit pas inférieure aux rémunérations d'agents C de l'Insee, et de supprimer les différentielles.

En effet, en l'état actuel, 240 enquêtrices et enquêteurs sur les 850 ayant 9 fiches de paie ou plus toucheraient une différentielle. De plus, les 280 enquêtrices et enquêteurs ayant moins de 9 fiches de paie risquent également de perdre en rémunération nette ; au total, la moitié des enquêtrices et enquêteurs serait perdante !

Il est inenvisageable pour nous qu'après tant d'années de précarité on mette en place un système de différentielle qui risque de durer des années : une enquêtrice avec une quotité de 40%, dont la différentielle serait de 50 € net par mois, mettrait plus de 20 ans à la résorber!!!

Nous avons donc présenté à nouveau nos revendications, qui permettraient que ce métier reste attractif.

Les réponses ont été négatives concernant nos demandes de :

-augmentation de la grille de 25 points. Nous avons toutefois relancé en proposant que la somme en question (100 € net / mois pour un temps plein) soit sous forme d'indemnitaire (prime);

-prime d'agent isolé-e de 147 €/mois quelle que soit la quotité du fait des coûts d'entrée de ce travail;

-pour les enquêtrices et enquêteurs ayant une quotité supérieure à 100% : intégration à un niveau dans la grille permettant de ne pas avoir de différentielle.

Toutefois, le 3 février la direction a ré-ouvert la possibilité d'une autre réponse pour la réunion du 14 février.

Sur notre **revendication concernant les 10 points de quotité** pour les prix et pour les enquêtrices et enquêteurs faisant peu de kilomètres la discussion s'est engagée.

Nous avons rappelé que ce statut est construit autour de la prise en compte des temps de déplacement, ce qui de fait défavorise celles et ceux qui en font peu, et de manière souvent liée celles et ceux qui ont une faible charge de travail. C'est aussi le cas des prix, qui ne nécessitent pas d'allers et retours, et permettent d'optimiser les kilomètres.

Sur les prix, après de longs rappels historiques (relevés faits par les fonctionnaires, baisse des prix des relevés en 1997, passage à la tablette en 2003, tests de charge...) il a été convenu que la quotité serait relevée compte tenu : des remplacements plus longs à faire, la pénibilité, contrainte des tournées, le dialogue qualité supplémentaire qui sera à construire dans l'organisation future des tournées avec le statut, déplacements. Ces items donneront lieu à une évaluation de la direction, qui fera une proposition lors de la prochaine réunion.

Sur le point des déplacements avec « **peu de kilomètres voiture déclarés** » **la direction doit fournir des statistiques de distribution** selon que la quotité totale est peu ou beaucoup due à l'ajout de temps de déplacement.

Cela permettra de mieux estimer comment réaffecter de la quotité lorsque les déplacements sont mixtes (km voiture + transports en commun ou à pied).

Rappel : la direction avait acté l'ajout de quotité de déplacement pour celles et ceux ne déclarant pas du tout de km en voiture, et ce en réaffectant la moyenne des km et donc du temps, réalisé par les enquêteurs de la zone.

Sur la revendication de **prime d'agent isolé-e**, la direction a répondu à notre argumentation de coûts fixes nécessaires pour l'entame du travail d'enquêteur (place dans le domicile, voiture...) et a réétudié une piste qui avait été jugée impraticable il y a plus d'un an : la location de véhicule via un marché national (cela existe déjà pour les superviseurs au moment du recensement).

Elle étudie un système où il y aurait soit une prime, soit une location de véhicule : l'étude doit permettre de tester la viabilité, et l'équilibre en fonction de la quotité qui orienterait vers l'une ou l'autre solution.

Au final plusieurs points seront revus le 14 février :

- rémunération y compris le point Dom (sur-rémunération) et Corse (indemnité forfaitaire déplacement) seulement en bout de course;
- lissage de la rémunération prix (déchets, périodes de collecte)
- 6 items pour la quotité prix
- ajustements de la grille pour faire des évolutions d'échelons sans goulots d'étranglement
- étude des cas des enquêtrices et enquêteurs ayant moins de 9 feuilles de paie (gagnants-perdants)
- location de voiture et ticket restaurant

#### **Lissage de la paie des enquêtrices et enquêteurs prix**

La direction a présenté une étude montrant les divers facteurs d'irrégularité de la paie des prix : décalage des semaines de collecte par rapport à la date du calcul de la paie, relevés déchets ou non observés.

La liste de ces derniers, proposée à la première réunion, a été étudiée (propositions de BD, de best-sellers, 2ème code de non observation, PV fermé, remplacement non validé lorsqu'il y a absence temporaire le mois d'avant, 2ème S pour les hors saisons, délais à l'apurement ou lors d'un bogue informatique).

Des propositions seront faites par la direction à la prochaine réunion pour que ces variations de la paie soient modifiées dans la chaîne de traitement des prix.

***Au final, la prochaine réunion sera sans doute déterminante pour savoir si la direction a des propositions sérieuses concernant la rémunération. Elle avait déjà, le 17 janvier, annoncé l'examen sérieux de nos propositions sur ce domaine. Cela n'a pas été le cas, nous serons donc très attentifs le 14 février!***

#### **Calendrier:**

GT statut le mardi 14 février à Paris

A Paris le 8 février 2012